

COMPTE-RENDU DE REUNION - COPIL

PROJET / N° PROJET 140718

ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION

BASSINS VERSANT DE L'ETANG DE LEON ET DU COURANT DE CONTIS

MAITRE D'OUVRAGE

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES DU MARENSIN ET DU BORN

DATE DE REUNION

LE 17 DECEMBRE 2015

PRESENCES ET DIFFUSION

Nom / Prénom	Structure	Mail
MORA Jean	Président SMRMB – Maire de Léon	maire@leon.fr
LAPEYRE Pierre	Vice-Président SMRMB – Elu à St Julien en Born	pierre.lapeyre@wanadoo.fr
CARAMANTE Ange	Délégué SMRMB – Adjoint à Vielle St Girons	ange.caramante@wanadoo.fr
LAFORIE Max	Délégué SMRMB – Elu à Linxe	max.laforie@wanadoo.fr
DEZES Jean-Paul	Vice-Président SMRMB – Elu à Castets	dezesjeanpaul@orange.fr
BIERE Claude	Vice-Président SMRMB – Elu à Taller	jean-claude.biere@wanadoo.fr
DESBIEYS Joseph	Délégué SMRMB – Elu à Lévignacq	joseph.desbieys@orange.fr
GOURDON Jean	Délégué SMRMB – Maire de Mézos	mairiedemezoz@wanadoo.fr
MENAUT Antoine	Mairie Sindères	mairie.sinderes@orange.fr
BORDESSOULLES Anne	GDSAA	anne.gdsaa@orange.fr
DE L'Hermitte Marc	Piscicultures Mezos St Julien	
VERDIER Fabrice	DDTM 40	fabrice.verdier@landes.gouv.fr
CASTRO Amélie	CRPF Aquitaine	a.castro@crpfaquitaine.fr
BODENNEC Benoit	DFCI – Landes	b.bodennec@dfci40.com
DUROURE Bernard	C.D.C.K des Landes	duroure1@wanadoo.fr
LASSABE Jean Elie	ONEMA – SD40	jean.elie.lassabe@onema.fr
LEVERBE Paul	DGS – CdC – Côte Landes Nature	p.leverbe@cc-cln.fr
DE CARVOLHO Florian	Stagiaire SMRMB	
ARRUÉ François	Technicien SMRMB	f.arrue@cc-cln.fr
BAYAUD Benjamin	Chef de projet SCE	benjamin.bayaud@sce.fr

NB : Les Intervenants sont tenus de lire l'intégralité du présent compte rendu et pourront faire valoir dans les 7 (sept) jours suivant réception et/ou au cours de la réunion suivante (si programmation hebdomadaire), leur désaccord éventuel concernant les termes et directives portés au présent compte rendu de chantier. Passé ce délai, le compte rendu est considéré comme accepté par chacun.

En introduction, SCE rappelle le caractère non définitif des documents transmis (fautes de frappe, mises en forme, formulations, terminologie, linéaire d'étude cours d'eau/fossé) ; il est aussi rappelé que le diagnostic des cours d'eau nécessite un point de vue élargi du réseau hydrographique sans formalisme particulier avec le caractère réglementaire des collecteurs investigués : cette approche est primordiale à la compréhension des relations de cause à effets sur le bassin versant.

SCE réalise la présentation du diagnostic à l'échelle des 2 bassins versants concernés. Le support de présentation est annexé. La prise de parole est ouverte durant cette présentation.



sce

Aménagement
& environnement



Synthèse des prises de parole :

DFCI :

- L'érosion régressive n'est pas seulement due aux aménagements anthropiques ; il existe une érosion naturelle plus présente sur les portions récalibrées mais pas seulement
- Les embâcles peuvent poser des problèmes notamment lorsqu'ils causent une divagation ou changement de lit. Un entretien sélectif est éventuellement approprié

CRPF :

- Le contexte des cours d'eau Landais a déjà été étudié par Ange Albert ; le territoire s'inscrit entre le plateau Landais et les étangs Landais (zone de rupture de pente qui favorise l'érosion des lits de cours d'eau)
- Ce phénomène naturel (érosion régressive) est encore actif.
- Les fossés d'assainissement de parcelles sylvicoles reboisées à l'issue de la tempête Klaus et qui ont fait l'objet de subventions sont cartographiés
- L'agriculture moderne, n'a pas les mêmes incidences sur l'environnement notamment en raison du drainage
- Deux années pluvieuses consécutives 2013 et 2014 ont nécessité des travaux en urgence (inondation, remontée de nappe) sur certains secteurs
- En forêt, il n'y a pas d'utilisation de produits chimiques. Existe une étude de l'IRSTEA de 2000 (Leyre, Tagon, Grand Arriou) sur la provenance de molécules chimique qui conclue à une origine non sylvicole ; le phosphore est plutôt d'origine géologique (sol podzol).
- Un groupe de travail sur les secteurs amont semble nécessaire au vu de la problématique de drainage ; une association des agriculteurs avec la chambre d'agriculture est souhaitable.
- Sylviculture = activité primaire et non industrielle

P. Lapeyre :

- La présence d'Alios en fond de lit maîtrise l'incision
- Il y a aujourd'hui moins de terres agricoles qu'en 1945
- La période de réalisation/curage des fossés est importante : lorsque le fossé est en eau il est moins stabilisé
- L'entretien régulier des fossés permet un équilibre ; aujourd'hui les fossés sont entretenus tous les 15/20 ans, parfois à la mauvaise période. Il y a opposition entre entretien raisonné et régulier et l'entretien structurant et ponctuel

J. Desbieys :

- La disparition des pins après la tempête manque maintenant pour retenir les eaux (évapotranspiration)

PRESIDENT J. Mora :

- Le non entretien des fossés est un problème pour les Mairies, drainage des zones habitées (sécurité publique)

DDTM :

- Il y a une nécessité d'entretien des cours d'eau et fossés bien que la peur de la Police de l'Eau soit présente dans l'esprit des riverains des cours d'eau

M. De L'Hermite :

- L'extraction sédimentaire est réalisée sur les sites de production
- Entre Mézos et St Julien (portion de 7 km où sont présentes 2 piscicultures), extraction de sable plus importante à l'aval sans réintroduction de la totalité extraite à l'amont.
- Continuité sédimentaire partielle à St Julien avec renvoi du sable en aval (dragage) ; essai de continuité sédimentaire sur le site de Mézos.
- Les résidus de coupe d'arbres doivent être exportés hors d'atteinte des crues sinon ils se bloquent au droit des ouvrages transversaux

GDSAA :

- Demande une rencontre sur site avec le bureau d'étude, syndicat et gestionnaire de la pisciculture pour parler du désensablage ; J. Mora accepte de rencontrer la profession en même temps que les prochaines rencontres communales.



sce

Aménagement
& environnement



- Plan de progrès (continuité écologique et transport sédimentaire). Pas encore de bureau d'étude retenu pour se conformer au L214.17 du code de l'environnement (restauration de la continuité).
- Agrément sanitaire sur certaines piscicultures avec alevinage (site de Castets et Lévignac) contradictoire (?) avec la libre circulation piscicole
- Rappel de la date limite législative d'équipement par DDTM concernat le L214.17.

JP. Dezes :

- Concernant la Palue, après la tempête de 2009, les souches ont été laissées pour stabiliser le lit, la Palue n'est plus un couloir.
- Existe la nécessité de sécurisation pour la navigation, mais le maximum de bois est laissé dans le lit vif (au fond)

CDCK :

- En réponse à la présentation (« Corrélation forte entre absence d'embâcles et pratique du Canoë »), un adoucissement syntaxique est souhaité.

Fait à Bassussarry

Le 14 01 2016

B. BAYAUD

Chef de projet

